RÈGLEMENT INTERCOMITÉS 2023

Version du 18/09/2023

Article 1

Les Objectifs

Cette compétition se veut répondre à plusieurs objectifs pour concerner un maximum de Comités de notre Ligue. Ces objectifs principaux, au nombre de trois, pourront selon les Comités prendre un ordre de priorité différent. Tout le monde a un intérêt dans cette compétition, mais pas forcément le même ou avec les mêmes degrés.

Développement :

Inscrire cette compétition dans une logique départementale.

- Recherche de financement auprès des collectivités avec une épreuve permettant de produire des résultats à ces instances pour justifier en partie du travail accompli ou nécessaire.
- Travail en parallèle sur un projet de développement de l'activité féminine (diagnostic, les besoins et les envies de ce public, envie des CD, les problématiques, mise en œuvre d'actions répondant aux besoins et problématiques, évaluation, …). Certains comités sont déjà dans cette démarche.
- Avoir des filles et des garçons sur cette épreuve.

Formation :

La formation d'arbitre en permettant à la fois :

- De développer et intégrer des jeunes (ou moins jeunes) dans les activités du CD par l'arbitrage.
- De rendre l'épreuve plus lisible, car limite l'arbitrage des plus jeunes.

Sportif – Educatif :

- Avoir au moins une compétition permettant de s'évaluer avec les autres Comités et ainsi tous pouvoir (en fonction de nos spécificités) établir des axes de travail pour s'améliorer.
- En fonction des besoins et problématiques de chaque comité, partir de cette compétition pour suivre un groupe de jeune sportif sur la saison ou bien avoir un groupe de détection sur la saison et avoir comme objectif cette compétition (dans ce cas, plus facile d'anticiper les sélections).
- Dans les 1ers couchers hors de chez soi / solidarité / cohésion / motivation …

Article 2

Dates et lieu de l'épreuve

Pour des raisons organisationnelles et de sécurité (limitation des transports) :

- L'unité de lieu pour la compétition, la restauration et l'hébergement est priorisée.

Les Intercomités L.N.A.T.T. de la saison 2023-2024 se dérouleront :

- Du mercredi 1er novembre 2023 au vendredi 3 novembre 2023
- À « La Base – Centre Omnisports – 47110 Le Temple-sur Lot »

Article 3

Inscriptions

Pour s'inscrire aux prochains Intercomités L.N.A.T.T 2023 - 2024, les Comités Départementaux devront :

- **S'engager à y participer avant le 30 septembre 2023**

En y renseignant :

- Délégation complète ou délégation incomplète (voir article 4)
- Nombre estimé de personnes dans la délégation.
- Envoi d'un arbitre ou pas.

Envoyer au plus tard, le détail de sa délégation, le 08 octobre 2023

- Nom, prénom, date de naissance, numéro de licence pour tous les membres (joueurs, arbitres, coachs) de la délégation
- Préciser les tableaux choisis pour chacun des joueurs de la délégation.
- Préciser qui dans la délégation en est le responsable.
- Préciser qui est l'arbitre de la délégation et donner son grade.

Envoyer par virement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Tennis de Table avant le 08 octobre 2023

- 135 € par personne inscrite dans la délégation. Cela prend en charge, pour une personne, les 7 repas (3 déjeuners, 2 dîners et 2 petits déjeuners) et l'hébergement d'une personne du mercredi 1er novembre 2023 à midi au vendredi 3 novembre 2023 après le repas du midi.

Exemple :

- 1215 € pour une délégation de 9 personnes avec 6 joueurs, 1 arbitre et 2 coachs.
- 810 € pour une délégation COMPLÈTE de 6 personnes avec 4 joueurs, 1 arbitre et 1 coach.

Article 4

Composition d'une délégation

Une délégation sera composée au minimum de 2 personnes (dont 1 majeur).

- Au minimum, un joueur et un encadrant majeur

Pour être considérée complète, une délégation devra présenter au moins 6 personnes dont :

- Au moins 1 joueur participant à chacun des 4 tableaux (BG, MG, BF & MF).
- Avoir au minimum un représentant majeur de la délégation
- 1 arbitre formé AR

Les membres de la délégation :

- Devront tous être licenciés F.F.T.T « Compétition »
- Les licenciés « Loisir » qui seraient inscrits basculeront automatiquement en licence « Compétition » au début de l'épreuve, avec les conséquences qui vont avec.

Article 5

La compétition

La compétition se déroulera sur 16 à 20 tables.

Quatre tableaux non-mixtes (voir détail des tableaux dans l'article 6).

Le résultat de chacun des joueurs et joueuses d'une délégation apportera des points à son Comité.

Le vainqueur d'un tableau engrangera :

- 200 points pour son Comité,
- le deuxième 190 points,
- le troisième 180 points,
- le quatrième 170 points,
- le cinquième 160 points,
- le sixième 150 points,
- le septième 140 points,
- le huitième 130 points,
- le neuvième 120 points,
- le dixième 110 points,
- le onzième 100 points,
- le douzième 90 points,
- le treizième 80 points,
- le quatorzième 70 points,
- le quinzième 60 points,
- le seizième 50 points,

- le dix-septième 40 points,
- le dix-huitième 30 points,
- le dix-neuvième 20 points,
- le vingtième 10 points,
- au-delà de la vingtième place tous les joueurs apporteront 5 points à leurs Comités respectifs.

Une délégation complète (voir définition à l'article 4) rapportera 130 points à son Comité.

Le Comité vainqueur des Intercomités L.N.A.T.T saison 2023 - 2024 » sera celui qui cumulera le plus de points après additions des points obtenus par ses différent(e)s joueurs et joueuses dans chacun des tableaux, auxquels s'ajouteront potentiellement les points d'une délégation complète et les points pour avoir amené un arbitre dans sa délégation et qui aura officié sur l'épreuve (voir article 7).

- En cas d'égalité, le Comité qui comptera le plus de 1ère place dans l'ensemble des 4 tableaux sera désignée vainqueur, si toujours égalité le départage se fera sur le nombre de 2ème place et ainsi de suite (3ème place, 4ème place, …).

- Si toujours égalité après le décompte des places, le Comité victorieux sera celui qui aura engagé la délégation la plus jeune (total le plus haut après addition des années de naissances des joueurs). Le calcul se faisant sur un nombre de joueurs identiques (si délégation A avec 4 joueurs et délégation B avec 6 joueurs, les calculs se feront sur les 4 joueurs de A et les 4 plus jeunes de B).

- S'il y a toujours égalité après ces deux modes de départage successifs, ce sera le Comité qui aura la joueuse la mieux placée dans le tableau BF qui sera victorieux. Si toujours égalité, on fera la même chose dans le tableau BG, puis si nécessaire dans celui des MF et enfin celui des MG.

Article 6

Les Tableaux

4 tableaux individuels (non-mixtes) seront proposés :

- Un tableau pour les Benjamines Filles (BF : catégories de la saison 2023 - 2024).
    - Une ou plusieurs Poussines pourront être surclassées par chaque délégation.

- Un tableau pour les Benjamins Garçons (BG : catégories de la saison 2023 - 2024).
    - Un ou plusieurs poussins pourront être surclassés par chaque délégation.

- Un tableau pour les Minimes Filles (MF : catégories de la saison 2023 - 2024).
    - Une ou plusieurs Poussines et/ou Benjamines pourront être surclassées par chaque délégation.

- Un tableau pour les Minimes Garçons (catégories de la saison 2023 - 2024).
    - Un ou plusieurs Poussins et/ou Benjamins pourront être surclassés par chaque délégation.

Dans la mesure du possible (en fonction des engagements de joueurs par délégation) :

- Priorité sera donnée à l'organisation des tableaux en poule unique (jusqu'à 12 participant(e)s dans le tableau concerné). Avec répartition homogène du nombre de parties par ½ journée de compétition.
- Au-delà de 12 participants dans un tableau, un choix de poules puis de tableau à élimination directe (avec classement intégral) sera privilégié.

Suivant le nombre d'inscrits par tableau, la formule de compétition sera adaptée pour répondre au mieux à l'intérêt sportif.

Article 7

Arbitrage et Juge-arbitrage

Il est demandé à chaque délégation de venir avec un arbitre condition pour être une délégation complète.

La Ligue de Nouvelle-Aquitaine prendra en charge financièrement :

- Le Juge-Arbitre et son adjoint :
    - Vacations,
    - Frais de déplacements,
    - Repas et hébergement.

Les joueurs et joueuses des délégations seront amenés à arbitrer en fonction des besoins.

Une délégation incomplète présentant un arbitre sera bonifiée de 50 points.

Article 8

Le Coaching

Le coaching est autorisé.

Plusieurs personnes de la délégation pourront être sur le banc pour encourager et conseiller le joueur ou la joueuse.

Seules les personnes nommées dans la délégation pourront coacher.

- Exemple 1 : les coachs de la délégation sont autorisés à coacher
- Exemple 2 : les autres joueurs de la délégation sont autorisés à coacher
- Exemple 3 : l'arbitre de la délégation (hormis lorsqu'il doit officier) est autorisé à coacher

Article 9

Les Récompenses

Les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés.

Le Comité vainqueur du Challenge général sera récompensé (voir mode de comptabilisation des points à l'article 5).

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Tennis de Table prendra en charge financièrement, les récompenses.